



Distr.: GÉNÉRALE
E/ECA/CODI/4/9/Add.8

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**FRANÇAIS
Original: ANGLAIS**

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Quatrième réunion du Comité de l'information
Pour le développement (CODI IV)**

Addis-Abeba, Éthiopie
23 – 28 Avril 2005

**Information statistique et intégration économique et
monétaire : leçons et études de cas**

Information Statistique et Intégration économique et monétaire

Par Richard MICHEL
Statisticien Economiste
Consultant indépendant

Résumé

L'intégration économique et monétaire correspond à un processus de rapprochement de plus en plus étroit de plusieurs économies nationales, donc plus ou moins étalé dans le temps, pour constituer progressivement un espace unique et harmonisé de circulation de personnes, de biens et services et de capitaux au moyen d'un instrument monétaire unique (ou du moins partagé) .

Pour que ce processus de rapprochement se poursuive favorablement, la confiance et l'engagement de tous les partenaires doivent être recherchés en permanence afin de surmonter ensemble les obstacles générés en interne par le processus d'intégration lui-même ou bien par les chocs extérieurs. Cette confiance et cet engagement doivent être constamment entretenus, éclairés, rassurés au moyen d'une information adaptée.

L'information statistique constitue un élément tout à fait privilégié de l'information adaptée recherchée. En effet, l'information statistique est génératrice de vraisemblance scientifiquement mesurable et de cohérence macroéconomique et monétaire, et est « normalement » opposable à tous. Elle est particulièrement adaptée pour garder la mémoire des évolutions des faits économiques et monétaires passés (séries temporelles comparables harmonisées), pour renseigner précisément sur la situation économique et monétaire présente (indicateurs et analyse conjoncturels harmonisés) et pour contribuer à explorer les perspectives économiques et monétaires futures (modélisation et prévisions économiques harmonisées) .

La fabrication régulière et la mise à disposition de cette information statistique pertinente, fiable et comparable, constituent elles-aussi un chantier technique important du processus d'intégration économique et monétaire : dont notamment l'harmonisation (sous-)régionale des concepts, l'harmonisation (sous-)régionale des nomenclatures, l'harmonisation (sous-)régionale des protocoles de transmission, de stockage et d'accès aux données (et métadonnées) nationales et (sous-)régionales.

Le jaillissement contemporain des technologies de l'information et de la communication (TIC) constitue une opportunité tout à fait considérable pour enclencher, accélérer et crédibiliser le bon achèvement de ce chantier technique important. Les (sous-)régions africaines doivent pouvoir en profiter pleinement afin de remporter le défi contemporain de l'intégration économique et monétaire sans doute seule à même d'accroître leur poids et leur influence dans un monde globalisé peuplé d'acteurs économiques puissants et bien informés.

Intégration économique et monétaire : un processus nécessitant une information adaptée

A notre époque, pour de nombreux pays ou économies nationales, notamment africain(e)s, le choix d'une intégration économique et monétaire dans un ensemble économique plus vaste apparaît en fait de plus en plus comme une nécessité pour les raisons non-exhaustives suivantes :

- a. Les acteurs économiques qui pèsent sur l'évolution du monde contemporain sont de plus en plus grands qu'il s'agisse de pays continents (Etats-Unis, Russie, Chine, Inde, Brésil...), de firmes multinationales ou transnationales ou de pays autrefois importants (mais moins importants aujourd'hui) en voie d'intégration constante depuis 50 ans comme ceux de l'Union Européenne qui pourrait compter bientôt près de 30 pays ;
- b. Les chocs extérieurs (fortes variations des cours du pétrole, fortes fluctuations des cours de matières premières agricoles ou minières) plus ou moins conjoncturels peuvent réduire à néant en peu de temps des années d'efforts rigoureux en matière de gouvernance économique, souvent synonymes de sacrifice en matière de développement humain (santé, éducation, culture...) et donc de perpétuation de graves situations de pauvreté ;
- c. La capacité d'emprunt ou de renégociation de la dette (publique) extérieure qui obèrent beaucoup les possibilités de développement peuvent (elles aussi) se renforcer progressivement ;
- d. La meilleure maîtrise de la politique de change et de crédit intérieur si une monnaie unique (ou du moins partagée) est finalement émise ;

En effet, la « bonne » intégration économique et monétaire de plusieurs économies nationales actuellement sous-dimensionnées doit permettre :

1. Le renforcement général de la paix propice à un meilleur développement économique et humain par l'intensification des échanges et des expériences politiques et économiques partagé(e)s, (ce fut la vision fondamentale des pères fondateurs de l'Union Européenne après les tragédies, les massacres, les génocides et plus généralement les pertes humaines considérables de la 2^{nde} guerre mondiale 1939-1945) ;
2. L'élargissement du marché intérieur, par la suppression progressive des barrières internes, source d'une meilleure rentabilité des productions de biens et de services réalisées sur de plus grandes échelles ;
3. La croissance économique plus rapide grâce à un processus de spécialisation favorisant des complémentarités et des synergies mutuellement bénéfiques, ainsi que la multiplication des opportunités d'emplois mieux rémunérés ;
4. Le développement plus conséquent des réserves des changes mises en commun facilitant ainsi l'absorption des chocs économiques extérieurs de nature conjoncturelle ;

Mais une intégration économique et monétaire, même si elle est bien faite, se traduit toujours par des abandons progressifs de souveraineté nationale dans de nombreux domaines, plus ou moins importants, au profit du développement d'une souveraineté partagée, c'est à dire exercée de manière collective qu'elle soit fédérale, confédérale ou hybride.

Ces transferts de souveraineté sont politiquement justifiables de manière très variable selon les pays ou les domaines concernés. Le poids de l'histoire et des traditions garde évidemment son importance notamment pour des pays africains dont l'indépendance reste encore une idée toute neuve, qui souvent reste à consolider.

Sans entrer dans ce débat hors sujet pour notre exposé, un constat d'évidence s'impose : si des transferts de souveraineté doivent être entrepris, ils doivent être expliqués au moyen d'une information adaptée aux décideurs politiques et économiques, aux groupements d'intérêts les plus divers et aux populations.

A priori cette information adaptée peut couvrir un spectre très large :

- Approches historiques, politiques et culturelles ;
- Approches géographiques et environnementales ;
- Approches économiques, démographiques et sociales ;
- Autres approches ...

Tout au long du processus d'intégration économique et monétaire et donc pas seulement au commencement, il faut toujours garder à l'esprit que ce besoin d'information adaptée restera une constante même s'il pourra évoluer dans son contenu et ses priorités en fonction des projets entrepris, des questions abordées et des épreuves vécues successivement en commun.

L'ouverture croissante aux autres, caractéristique fondamentale du processus d'intégration, peut générer une impression plus ou moins réelle de désarroi, de perte d'identité ou de protection ou bien encore d'abandon. L'information adaptée doit donc rechercher en permanence le maximum de transparence ou de crédibilité pour sans cesse renouveler le pacte commun, la confiance des décideurs politiques et économiques, des groupements d'intérêts divers et des populations.

La confiance telle est sans doute la (ou une des) clef(s) essentielle(s) de la poursuite durable de l'intégration économique et monétaire. Or la préservation ou/et le renforcement du climat de confiance entre partenaires à l'intégration reste toujours fragile, notamment au début du processus.

En dépit d'une information adaptée, cette confiance est d'autant plus difficile à entretenir qu'il n'y a en général pas grande possibilité de choix pour s'intégrer au plan économique et monétaire. Mais de la même manière qu'il est plus facile d'aimer l'Humanité avec un grand H que son voisin de palier, il faut souvent s'engager et poursuivre avec des pays voisins avec lesquels il peut y avoir eu des contentieux de toute nature plus ou moins réglés. Concrètement, la raison doit progressivement prendre le pas sur l'émotion pour pouvoir permettre à tous d'avancer les yeux grands ouverts. Or c'est bien la raison elle seule qui reste sensible à une information adaptée solidement argumentée.

L'information statistique : un élément privilégié d'une information adaptée

L'information d'une manière générale, nouvelle richesse économique du monde contemporain et élément moteur du développement et de l'innovation, peut être caractérisée de diverses façons :

- Quantitative ou qualitative
- Encyclopédique ou événementielle ;
- Mobilisable ou non selon les technologies utilisées pour sa mise à disposition ;
- Assimilable ou non selon les capacités diverses des utilisateurs potentiels.

Précédemment, nous sommes arrivés à la conclusion que le défi de l'intégration économique et monétaire devait faire appel principalement à la raison des parties au processus. En reprenant les caractéristiques précédentes, il est facile d'observer que la raison est plus facilement accessible à :

- l'information de nature quantitative, l'information de nature qualitative prêtant plus le flanc à la subjectivité de chacun et donc à sa libre interprétation ;
- l'information de nature encyclopédique avec l'idée de couvrir l'ensemble d'un domaine d'étude et non de s'arrêter à tel ou tel aspect certes intéressant mais pouvant présenter un caractère plus ou moins aberrant ;
- l'information mobilisable facilement sans déformation notamment via les nouvelles TIC ;
- l'information assimilable au moyen d'une grille d'analyse parfaitement opposable à tous.

A cette énumération, qu'il serait sans doute utile de compléter ou d'approfondir, il apparaît que l'information statistique jouit d'une position tout à fait privilégiée pour s'adresser à la raison de toutes les parties. C'est une information de nature quantitative à visée encyclopédique, parfaitement mobilisable et sans déformation aucune au moyen des nouvelles TIC et assimilable par tous au moyen d'une grille d'analyse (concepts, méthodes, nomenclatures ...) préétablie même si son aspect parfois trop normatif (et donc forcément réducteur) au regard des réalités qu'elle cherche à représenter est parfois décrié.

De fait dans l'univers économique et monétaire globalisé d'aujourd'hui, tout est matière à statistique, y compris les opinions sur le passé, le présent et l'avenir afin de pouvoir mieux apprécier en permanence l'optimisme ou le pessimisme des acteurs économiques concernés. Il suffit par exemple d'observer chaque jour les analyses émises sur les marchés financiers internationaux pour se rendre compte qu'ils sont très souvent en train d'attendre telle ou telle statistique toujours importante qui doit sortir le jour même ou le lendemain voire dans un proche avenir.

Cependant, l'information statistique qu'elle concerne le domaine économique, social ou environnemental (voire d'autres domaines) cherche toujours à fabriquer en permanence de la « vraisemblance » acceptable par tous. Bien qu'elle ne réussisse pas toujours parfaitement à atteindre cet objectif, celui-ci reste très important pour la réussite d'un processus d'intégration économique et monétaire, dans la mesure où cela permet aux différents partenaires l'utilisation d'une même langue, d'un même système de repérage et d'un même système d'aide au pilotage de la réalité économique, sociale et environnementale.

En effet, l'information statistique est particulièrement adaptée pour garder la mémoire des évolutions des faits économiques et monétaires passés (séries temporelles comparables harmonisées), pour renseigner précisément sur la situation économique et monétaire présente (indicateurs et analyse conjoncturels harmonisés) et pour contribuer à explorer les perspectives économiques et monétaires futures (modélisation et prévisions économiques harmonisées).

Pour les pays participants au même processus d'intégration, tous ces éléments concourent à forger un passé économique commun, à analyser la situation économique présente à la même aune et à débattre ensemble de l'avenir économique commun en prenant appui sur les mêmes bases les plus solidement établies.

Le cas de l'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne actuelle est le résultat de plus de 50 années d'un processus d'intégration économique et monétaire sur le point d'aboutir à l'horizon 2009 à une union encore plus intégrée politiquement cette fois, via le projet de Traité Constitutionnel Européen (TCE) actuellement soumis à la ratification des 25 Etats membres soit par la voie parlementaire soit par référendum, après sa signature à Rome par les Chefs d'Etat et de gouvernement à la fin de l'année 2004.

Pour mémoire, ce processus s'est déroulé en plusieurs étapes, dont les principales sont :

- la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951 pour souder en quelque sorte les économies ouest-allemande et française ;
- le (1^{er}) Traité de Rome et le Traité Euratom en 1957 avec la naissance du Marché commun ;
- l'Acte Unique en 1986 avec l'intégration des 3 communautés (CECA, CE, Euratom) et la naissance du grand marché ;
- le Traité de Maastricht en 1992 qui devait aboutir au lancement de l'Euro en 1999 ;
- le Traité d'Amsterdam en 1997 et l'adoption du Pacte de Stabilité ;
- le Traité de Nice en 2000 préparant le grand élargissement à 25 intervenu en mai 2004.

Tout au long de ce processus, l'information statistique harmonisée, sous l'impulsion de l'Office Européen des Statistiques (Eurostat) la direction générale spécialisée de la Commission Européenne (50 ans en 2003), a connu un développement parallèle tout à fait considérable. Ce développement a permis justement d'éclairer de mieux en mieux les politiques conduites dans les nouveaux domaines partagés au niveau européen tout en balisant le terrain pour les domaines restant sous la responsabilité politique principale des Etats membres dont l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, la protection sociale, la santé...

Chronologiquement, le développement des statistiques a concerné celles de l'industrie sidérurgique, de l'agriculture, du commerce extérieur, des transports, de l'industrie en général puis de l'environnement pour toucher progressivement la quasi-totalité des domaines statistiques notamment les balances de paiements ainsi que tous les services, notamment ceux liés à l'expansion de la nouvelle économie.

Au cours des années 1990, l'adoption de la 4^{ème} ressource (aujourd'hui devenue la 1^{ère} en montant global) du budget de l'Union Européenne basée sur le PNB des Etats membres a considérablement renforcé le travail de validation réciproque (comité PNB des Pairs) des agrégats des comptes nationaux en application de la méthodologie du Système Européen de Comptes ou SEC95 articulée à celle du Système de Comptes Nationaux ou SCN93. En particulier, la validation des PIB a servi et sert à la mesure du respect des critères du Pacte de Stabilité en matière budgétaire.

A la demande de la nouvelle Banque Centrale Européenne basée à Francfort, en charge de la gestion de l'Euro et de la surveillance de l'inflation dans la zone Euro, une très forte pression s'exerce et s'exerce toujours vers Eurostat et les organismes concernés des Etats membres (Instituts statistiques et organes pertinents des Systèmes Statistiques Nationaux, Banques centrales nationales...) pour la fourniture rapide et régulière d'un grand nombre d'indicateurs économiques, financiers et monétaires harmonisés évidemment fiables, à jour, rapidement disponibles de manière à accroître sans cesse la réactivité de la BCE sur le marché monétaire de la zone Euro et sur les marchés des changes.

Plus récemment encore, les débats politico-économiques importants sur la question du respect rigoureux ou non des critères du Pacte de Stabilité (ratio déficit public sur PIB inférieur à 3%, ratio dette publique sur PIB inférieure à 60%...), contreparties dans le domaine budgétaire des critères appliqués (rythme d'inflation inférieur à 2%...) par la BCE dans le domaine monétaire ont abouti à sa révision sensible au premier trimestre 2005 en raison notamment des difficultés budgétaires persistantes rencontrées par les plus puissantes économies de la zone Euro : l'Allemagne, la France et l'Italie. Dans le domaine budgétaire, les informations statistiques harmonisées sur les finances publiques jouent bien évidemment un rôle tout à fait fondamental comme l'ont montré les vives polémiques autour du respect de la méthodologie d'élaboration de celles-ci par certains Etats membres de la zone Euro, soit au moment de leur entrée dans la monnaie unique soit à l'occasion du non-respect des critères du Pacte de Stabilité depuis leur adhésion.

Auparavant, les statistiques du commerce extérieur avaient dû s'adapter pour tenir compte de la suppression complète des frontières commerciales internes de l'Union Européenne. Cette évolution avait donné naissance de fait à deux systèmes d'information du commerce extérieur, l'un plus classique relatif aux échanges des pays membres avec les pays non-membres de l'UE (Extrastat) et l'autre plus novateur relatif aux échanges commerciaux entre pays membres de l'UE (Intrastat).

Tout ce travail considérable d'harmonisation progressive d'un champ toujours plus étendu de statistiques au sein de l'Union Européenne a nécessité et nécessite toujours une organisation importante du travail en commun, qui prend notamment la forme de programmes statistiques pluri-annuels débattus techniquement entre Eurostat et les Offices/Instituts Nationaux de Statistiques sous l'autorité du Commissaire aux Affaires économiques et monétaires, avant d'être soumis à l'arbitrage politique du Conseil Européen représentant les Etats membres et du Parlement Européen représentant les citoyens européens.

Sans ce travail, le processus d'intégration économique et monétaire de l'Union Européenne aurait sans doute été beaucoup plus difficile et aurait probablement duré plus longtemps même s'il n'est pas encore achevé notamment dans le domaine de la circulation des personnes et des services dans l'UE à 25 Etats membres.

Le cas de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

La toute jeune UEMOA née en 1994 est engagée avec ses 8 pays membres dans un processus d'intégration un petit peu différent de celui de l'Union Européenne. En effet, l'intégration monétaire est de facto réalisée par la préexistence d'une monnaie unique le Franc CFA géré par une Banque Centrale sous-régionale unique la BCEAO, rattachée par une parité fixe au Franc français jusqu'en 1998 (1FF = 100 FCFA) puis à l'Euro à partir de 1999 (1 Euro = 655,957 FCFA). Cette intégration monétaire existait depuis les indépendances africaines des années 60 au moyen d'une autre parité fixe avec le FF (1FF = 50 FCFA) antérieure à la grande dévaluation de 1994.

L'existence d'une parité fixe entre le FCFA et l'Euro est à double tranchant :

1. d'une part, elle est un facteur de stabilité rassurant pour les opérateurs économiques et les investisseurs étrangers mieux à même de calculer à moyen terme la rentabilité de leurs activités du fait de la disparition du risque de change ;
2. d'autre part, elle prive la BCEAO de la maîtrise de la politique du taux de change qui pourrait être utile compte-tenu des caractéristiques économiques fort différentes de la zone Euro et de la zone FCFA et la contraint à veiller à la défense de cette parité au moyen des autres armes monétaires et financières à sa disposition parfois utilisées de manière pénalisante pour un financement optimal de l'économie sous-régionale.

Nonobstant ce constat, l'intégration reste à approfondir entre des économies nationales ouest-africaines souvent plus concurrentes que complémentaires en raison du développement insuffisant et de la faible diversification de leurs appareils productifs respectifs. Avec une telle évolution historique récente, il apparaît clairement que l'information statistique harmonisée concerne principalement les domaines monétaires et financiers et secondairement le domaine économique stricto sensu.

Pourtant depuis plusieurs années, dans le cadre de l'exercice de surveillance multilatérale découlant de la mise en œuvre du Traité, la Commission de l'UEMOA a entrepris le chantier de l'harmonisation de l'information statistique au sein de la sous-région grâce aussi au soutien de financements extérieurs, notamment en provenance de l'Union Européenne. Des progrès sensibles ont été réalisés dans les domaines des statistiques de finances publiques, de l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages urbains, d'une meilleure connaissance du secteur informel, d'une meilleure comparabilité des PIB nationaux.

D'autres domaines auraient dû ou devraient avancer plus vite comme l'agriculture mais l'information statistique y coûte cher ou encore le commerce extérieur où les résultats obtenus ne sont peut-être pas encore à la hauteur des espoirs entrevus dans le passé en dépit d'outils techniques disponibles a priori intéressants. Des chantiers sont engagés dans les domaines du suivi harmonisé de la production industrielle et de l'analyse sous-régionale de la conjoncture, ainsi que de celui relatif aux indicateurs de compétitivité et devraient se poursuivre dans la période à venir.

En effet, l'information statistique harmonisée dans des domaines stratégiques de plus en plus étendus peut considérablement éclairer les décideurs en mettant en évidence la possibilité de complémentarité ou de synergies entre les différentes économies nationales ouest africaines de manière à les faire petit à petit rentrer dans des stratégies de gagnant-gagnant favorisant les transferts et les partages de souveraineté comme cela a pu être observé dans l'évolution de l'UE.

La fabrication et la mise à disposition de l'information statistique : **Un chantier technique important du processus d'intégration**

Pour fabriquer et mettre à disposition des décideurs de l'information statistique harmonisée pertinente et utilisable dans le processus de décision économique aux niveaux sous-régional et national, il ne suffit pas de faire des questionnaires, des enquêtes, des traitements et des calculs et de communiquer les résultats qui sortent de tout le processus de fabrication traditionnelle des statistiques.

En effet, il faut faire des efforts considérables en amont pour préparer le travail et espérer atteindre au mieux le résultat recherché :

- harmoniser les concepts et les définitions pour être à peu près sûr d'utiliser un langage statistique commun au niveau de la sous-région même si des raffinements peuvent être définis pour des besoins particuliers au niveau national ;
- harmoniser les nomenclatures pour appréhender la réalité des faits économiques et monétaires en respectant les mêmes principes généraux de classification au niveau sous-régional quitte à approfondir au niveau national là où cela apparaît nécessaire pour mettre en évidence une spécificité économique ou monétaire ;
- harmoniser au besoin les méthodologies d'enquête, de collecte, de traitement, de présentation des données (et métadonnées) nationales ;
- l'harmoniser les protocoles de transmission, de stockage et d'accès aux données (et métadonnées) nationales et (sous-)régionales

De fait, tous ces efforts préalables un peu obscurs participent eux-aussi au processus d'intégration lui-même et recevant l'appui déterminé des décideurs nationaux montre leur engagement véritable et permanent à poursuivre l'œuvre commune.

Quelques exemples dans le cas de l'Union Européenne

Au niveau de l'UE, des efforts très importants d'harmonisation ont été réalisés dans le domaine des nomenclatures :

- comme celles du commerce extérieur avec l'adoption de la Nomenclature Combinée qui est la version européenne harmonisée affinée du Système Harmonisée quitte à ce que chaque Etat membre approfondisse pour ces propres besoins certaines positions les plus fines ;
- ou celles de la comptabilité nationale avec l'adoption de la Nomenclature d'Activités de la Communauté Européenne (NACE rév.1) et de la nomenclature CPA associée des produits pour la confection des comptes de branches, des équilibres ressources-emplois et plus généralement des tableaux entrées-sorties.

ou dans le domaine des bases de données harmonisées :

- comme celle du commerce extérieur COMEX ;
- ou celle d'un très grand nombre de séries statistiques NEW CRONOS.

Quelques exemples dans le cas de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Au niveau de l'UEMOA, des efforts très importants d'harmonisation ont été réalisés dans le domaine des nomenclatures notamment avec l'appui de l'observatoire AFRISTAT :

- comme celles des fonctions de consommation et des produits de consommation associés en relation avec l'établissement d'un indice harmonisé des prix à la consommation ;
- ou celles de la comptabilité nationale avec l'adoption de la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA) et la Nomenclature associée de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA) pour la confection des comptes de branches, des équilibres ressources-emplois et plus généralement des tableaux entrées-sorties.

ou des protocoles de transmission des données entre les pays membres et la Commission de l'UEMOA.

De l'impact des crises « méthodologiques » sur le processus d'intégration

Au fil du processus d'intégration, il est possible de se rendre compte que tel ou tel pays membre ne respecte pas sciemment ou non (ou en tout cas ne semble pas appliquer strictement) les mêmes concepts harmonisés, les mêmes nomenclatures, les mêmes méthodologies d'enquête, de traitement, de présentation des données (ou métadonnées) harmonisées ou bien les mêmes protocoles de transmission, d'archivage et d'accès aux données (ou métadonnées) harmonisées.

Un tel constat doit conduire dans un premier temps à une clarification pour savoir si ce comportement déviant par rapport à la norme communément acceptée est dû à une incompréhension, à une erreur d'application ou bien à une tentative plus ou moins délibérée de falsification des performances dans les domaines incriminés. Autant les deux premières causes, incompréhension ou erreur d'application, quoique dommageables dans un premier temps sont normalement facilement réparables, il n'en va pas de même de la troisième à savoir une tentative plus ou moins délibérée de falsification qui elle met à mal la confiance partagée et donc le processus d'intégration lui-même.

Ceci peut déboucher sur une crise « méthodologique » qui peut inciter la collectivité des Etats membres et en général la Commission agissant en leur nom à proposer une clarification des procédures à appliquer et si nécessaire une révision des critères de performances exigés si la crise a pu révéler entre autres l'inadéquation de telle ou telle recommandation méthodologique pour tel ou tel pays membre confronté à une situation particulière donnée, qui n'avait pas été suffisamment anticipée.

Dans le cas de l'UE, la révision en mars 2005 des critères du Pacte de Stabilité a tenu :

- en très grande partie de la trop grande rigidité qui lui était reproché à savoir de s'appliquer intégralement quelle que soit la conjoncture rencontrée par les Etats membres et les charges extraordinaires que certains avaient à supporter par rapport à d'autres ;
- en petite partie aussi d'une meilleure précision des éléments effectifs à prendre en compte pour apprécier les déficits publics de manière à limiter au maximum la tentation de certains Etats membres à jouer à cache-cache autour des définitions, des concepts et des méthodes harmonisés.

Le jaillissement contemporain des TIC : une opportunité technique considérable à saisir

Souvent la contribution des TIC au développement fait débat notamment les pays pauvres, en raison de leur coût non négligeable et de la nécessité d'une bonne maîtrise technique des appareils, des logiciels et des réseaux utilisés. Mais ce débat concerne le thème plus général de la société de l'information dans ces pays et de l'accès des plus démunis.

Concernant l'information statistique harmonisée au service du processus d'intégration économique et monétaire, il est clair que nous avons du côté de sa fabrication et de sa mise à disposition, un personnel a priori bien formé et parfaitement à même d'utiliser au mieux ces TIC au moyen de recyclages réguliers tenant compte des évolutions technologiques récentes. Il n'en va pas forcément de même au niveau des différentes catégories d'utilisateurs et il est donc tout à fait stratégique que la mise à disposition de l'information statistique harmonisée puisse se présenter sous des formes très accessibles et facilement interprétables sans risque de contresens économique ou d'interprétation erronée.

De plus, les TIC accélèrent les échanges techniques et favorisent la transparence entre les producteurs nationaux de l'information statistique harmonisée et peuvent donc permettre une adoption plus rapide de concepts, nomenclatures ou méthodes harmonisées. Elles diminuent le besoin de nombreuses réunions techniques consacrées auparavant à ces échanges pour centrer les réunions techniques persistantes sur les questions de validation définitive des concepts, nomenclatures ou méthodes harmonisés proposées tout au long du processus d'intégration et l'accompagnant.

Enfin, les TIC peuvent faciliter l'archivage partagé et facilement accessible à moindre coût de l'ensemble des données (et métadonnées) harmonisées, organisant ainsi une mémoire permanente commune et partagée du chantier de l'information statistique harmonisée.

Cette capacité d'organisation structurée et puissante de la mémoire statistique harmonisée commune est tout à fait fondamentale pour la réussite du processus d'intégration qui s'étale normalement sur de nombreuses années et plus probablement des décennies.

Conclusion

Les (sous-)régions africaines doivent pouvoir profiter pleinement du jaillissement récent des TIC pour remporter, au moyen d'une information statistique harmonisée et en perfectionnement constant, le défi contemporain de l'intégration économique et monétaire sans doute seule à même d'accroître leur poids et leur influence dans un monde globalisé peuplé de grands acteurs économiques puissants et informés.